



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Françoise PRESSE.

Absents : M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 10 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation des structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2016

Délégation de Service Public

**Gestion et organisation des structures et projets d'animation
en direction de l'enfance et de la jeunesse**

Les Francas du Doubs

Rapport annuel 2016

Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'association départementale «Les Francas du Doubs», via un contrat de délégation de service public (DSP). En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse
Nature de la convention	Délégation de service public
Date d'effet de la convention	1 ^{er} janvier 2015
Durée de la convention	6 ans
Echéance de la convention	31 décembre 2020
Caractéristiques générales	<p>Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration y afférents) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Il est précisé que tous les projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation.</p> <p>Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, l'égalité des usagers devant le Service Public, une qualité optimale et la bonne organisation du Service.</p> <p>Les missions confiées s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueils de loisirs et de jeunes et espace d'animation d'été, - projets et opérations d'animation enfance jeunesse, - participation à des instances partenariales. <p>La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs.</p> <p>Contraintes particulières : la politique enfance-jeunesse de la Collectivité se construit en partenariat avec la CAF du Doubs (Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse).</p>

Dénomination sociale du délégataire	Association départementale des Francas du Doubs Espace Jean Moulin 1 rue Robert Schuman 25000 Besançon
Dirigeants	Président : Jean-Louis Schneider Délégué Départemental : Alain Buchot Délégué local Besançon : Jean-Baptiste Girod-Gard

2. Analyse de la qualité du service

2.1. Projet Educatif des Francas du Doubs

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

Au niveau départemental, les Francas mènent leur projet pédagogique en direction de :

- la petite enfance (5 Relais d'assistantes maternelles, 2 structures multi-accueils, 2 micro-crèches et 2 ludothèques),
- l'enfance (76 accueils de loisirs péri et extrascolaires),
- la jeunesse (18 accueils de jeunes).

Le projet éducatif repose sur des valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, de la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix...

«La finalité du projet des Francas s'exprime donc ainsi : avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible».

La réalisation de ces ambitions passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques, à commencer par les équipes d'animation mais aussi les parents.

2.2. Du projet éducatif national aux activités bisontines

Dans le fonctionnement quotidien des centres de loisirs et accueils enfance-jeunesse de Besançon, les Francas ont entrepris de diversifier les pratiques éducatives à travers des activités ou des modes de fonctionnement :

- Rythme de l'enfant (accueil échelonné),
- Place des parents, sur le principe : «il faut tout un village pour éduquer un enfant»,
- Respect de l'environnement et de la nature (démarche Centre A'ERE, semaine d'animation inter-accueil de Besançon, animations),
- Développement des pratiques scientifiques et techniques, artistiques et culturelles, sportives et de plein air (cyber@rallye, Portes du Temps, Cap'activités, les Arts du cirque...),
- Développement de l'autonomie des jeunes (cofinancement de séjours, animations d'ateliers),
- Evènement «Les Droits de l'enfant»,
- Développement de projets de solidarité (animation parloir à la Maison d'Arrêt, projets intergénérationnels),
- Renforcement des partenariats, en particulier avec les collectivités locales mais également la CAF du Doubs, l'Etat...,
- Réponse aux besoins des familles avec l'expérimentation des démarches d'inscription en ligne avec le portail familles.

Parallèlement, les Francas programment à Besançon des stages de formation d'animateurs (BAFA) et de directeurs (BAFD) tout au long de l'année. L'association est partenaire du dispositif tickets BAFA/BAFD de la Ville. En 2016, 10 stages BAFA ont été organisés à Besançon dont un au Fort de Bregille, 140 jeunes ont ainsi participé à la fois à un stage de Base (BAFA 1) mais également à un stage d'approfondissement (BAFA 3). Les thématiques abordées lors de ces stages portaient sur l'éducation à l'environnement, l'accueil des enfants en situation de handicap, la petite enfance, le périscolaire.... A noter que 16 jeunes ont suivi, toujours à Besançon, un stage de direction (BAFD).

Les thèmes abordés par chaque structure bisontine illustrent la richesse créative des équipes bisontines. L'information aux parents est diffusée grâce aux supports de communication «Le P'tit Moutard», des affiches, flyers, le site internet «francasbesancon.com», et via le personnel administratif situé rue Schuman et les équipes d'animation des accueils de loisirs permanents.

D'autres activités originales ont également été organisées en 2016 :

- 147 Bisontins (192 en 2015 et 193 en 2014) ont bénéficié d'un séjour d'été à Marnay et à Port-Lesney, en partenariat avec Profession Sport, afin de pratiquer des activités de plein air (canoë, VTT, tir à l'arc, piscine, escalade, sarbacane, veillée...). Cela représente 335 nuitées pour 8 semaines de fonctionnement,
- Développement du dispositif national des «Portes du Temps» du Ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec la Citadelle de Besançon en complément de celui de la Saline Royale d'Arc-et-Senans,
- Sorties culturelles et sportives dans le cadre des accueils de loisirs à raison d'une sortie par semaine et de nombreuses fêtes et kermesses en fin de sessions rassemblant enfants, familles et équipe d'animation,
- Une attention toute particulière a été portée à destination des enfants en situation de handicap. Ainsi, les Francas du Doubs ont obtenu, via un dossier Fonds Publics et Territoire, un financement de la part de la CAF du Doubs. Ce financement participe au recrutement d'animateurs supplémentaires afin d'accueillir dans de meilleures conditions les enfants. En 2016, 17 enfants en situation de handicap ont été accueillis,
- Organisation du Carnaval de Planoise en lien avec l'opération «le Musée s'invite à Planoise» saison 3 sur le thème des Mythologies. Le carnaval a regroupé environ 700 personnes sur l'après-midi. A noter que le CCH de Planoise a participé à l'organisation du carnaval,
- Organisation pour la Ville de deux journées rencontres inter-accueils (21 juillet et 18 août) sur le site du Fort de Bregille. En raison d'une météo défavorable, la seconde journée a été annulée. Malgré tout, plus de 200 enfants issus de 14 accueils différents se sont retrouvés autour d'animations, d'épreuves et d'un spectacle sur la thématique de Robinson, le 21 juillet. Une vingtaine de jeunes en chantier ATA ont participé au succès de cette journée.

2.3. La fréquentation

L'activité des Francas du Doubs dans le département en quelques chiffres :

- 89 structures d'accueil,
- 351 512 journées/enfants réalisées en gestion directe (- 1,74 % par rapport à 2015),
- 2 812 095 heures d'accueil (2 862 023 en 2015),
- 15 849 enfants différents, soit près de 10 711 familles.

Le constat au niveau départemental est la baisse de l'activité extrascolaire (- 3 %), et de l'activité périscolaire (- 1 %).

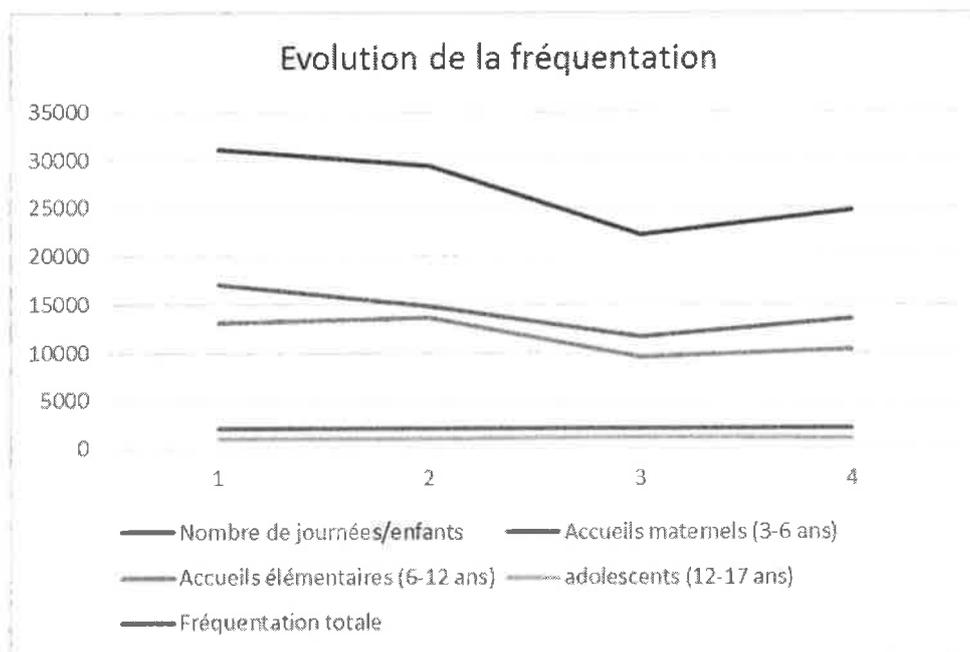
Fréquentation - section de Besançon

En 2016, la fréquentation des sites bisontins enregistre un total de 24 680 journées/enfants (22 219 en 2015 et 29 337 en 2014), soit une augmentation de + 11,07 % par rapport à 2015. Cette augmentation concerne la fréquentation des accueils maternels (+ 15,93 %) et élémentaires et adolescents (+ 5,70 %). Ainsi, le taux de réalisation par rapport aux objectifs indiqués dans le contrat (25 000 J/E) est de 98,7 %.

En 2016, 55,21 % des enfants fréquentant les accueils de loisirs Francas de Besançon sont originaires des quartiers prioritaires de Planoise, Grette, Montrapon, Fontaine Ecu, Palente et Clairs-Soleils, (61,39 % en 2015 et 75 % en 2014).

En ce qui concerne le niveau de revenu des familles, 58 % des familles (57 % en 2015) sont issues des deux tranches les plus basses de revenus proposée par la grille tarifaire des Francas (Quotient familial < 450 € et < 531 €), soit une journée avec repas d'un montant de 3,20 € et 4,10 €.

La fréquentation par type d'accueils est la suivante :



Nombre de journées/enfants	2013	2014	2015	2016
Accueils maternels (3-6 ans)	17 001	14 757	11 638	13 493
Accueils élémentaires (6-12 ans)	13 089	13 617	9 454	10 206
Adolescents (12-17 ans)	959	963	1 127	981
Fréquentation totale	31 049	29 337	22 219	24 680

Remarque : il convient d'ajouter 3 300 journées/enfants (1 450 en 2015) pour la fréquentation des animations transversales (Village des Droits de l'Enfant, Carnaval de Planoise, Journées inter accueils de loisirs...) et l'espace d'animation «Arts et Création» à Vital'Été.

Les sites affectés aux accueils sont :

- Maternels : l'école Sapins (Rosemont-Saint-Ferjeux), l'école Helvétie (Centre-ville), le Petit Prince (Planoise), la Ritournelle (Planoise - *déplacement de l'ALSH de Champagne à l'école Boichard aux Tilleroyes*) et la Ludothèque de Palente - Orchamps,
- Élémentaires et adolescents : l'école Helvétie (Centre-ville), Rosa Parks (Ile de France/Planoise), Champagne (Planoise - *déplacement de l'ALSH de Champagne à l'école Boichard aux Tilleroyes*), Bel Air Velotte (tous quartiers), Fort de Bregille (tous quartiers uniquement en juillet et août) et l'Espace Jeunes Rosa Parks (Ile de France/Planoise).

Respect des objectifs du contrat en matière de fréquentation et de qualité de service

En 2016, l'objectif de nombre de journées enfants fixé dans la convention à 25 000 J/E n'a pas été atteint. L'article 28 du contrat de Délégation de Service Public prévoit, dans ce cas, la possibilité pour la Collectivité de procéder à un ajustement de la participation financière Ville en N +1 au prorata du nombre de journées/enfants réalisées.

En 2016 la participation de la Ville était initialement de 364 610 €.

Calcul de l'ajustement financier :

$(24\ 680\ \text{J/E} \times 364\ 610\ \text{€}) / 25\ 000\ \text{J/E} = 359\ 943\ \text{€}$, soit un ajustement de - 4 667 €.

Il est donc proposé un ajustement de la participation Ville pour l'année 2016 d'un montant de 4 667 €, par l'émission d'un titre de recettes en 2017.

Remarque : Il en résultera un excédent définitif de 21,6 K€ au titre de 2016, qui est conforme à l'équilibre économique global prévu sur la durée du contrat, soit les trois premières années excédentaires, et les années 4 à 6 déficitaires.

Parallèlement, le délégataire a respecté les engagements inscrits au contrat en matière de qualité d'organisation : aménagements horaires, d'ouverture de site, de transport en bus et d'animation et d'éducation.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1. Le personnel

En 2016, les effectifs permanents de l'association départementale des Francas pour le département s'élèvent à 440 salariés soit 262 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé). Les Francas du Doubs ont également recruté 449 animateurs (584 en 2015) en contrats d'engagements éducatifs (CEE). Les animateurs représentent 54 % des salariés et les directeurs de centre 19 %.

Pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 214 animateurs occasionnels (212 en 2015, 178 en 2014), 26 directeurs (22 en 2015) permanents ou occasionnels et 16 personnes dans les services administratifs et techniques (temps partiels). Deux salariés ont bénéficié d'un contrat aidé (CAE) et trois jeunes ont été accueillis en service civique.

3.2. Les horaires

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances. En 2016, de nouvelles modalités d'organisation ont été appliquées (CM 04/04/2016) afin d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers pendant les vacances solaires à savoir :

- Un assouplissement des modalités d'inscription permettant d'inscrire pendant 3, 4 ou 5 jours au lieu de 5 jours obligatoirement,
- Un élargissement de l'offre d'accueil avec l'ouverture de l'ALSH Ritournelle sur l'ensemble des petites vacances (uniquement en juillet jusqu'à présent) et une ouverture de la Ludothèque de Palente le matin sans l'organisation néanmoins de la pause méridienne,
- Une mise en place de temps d'accueil le matin (7 h 30 - 8 h 30) et le soir (17 h 30 - 18 h 30) avec une tarification spécifique aux familles sur la base de 0,50 €/heure.

Pour rappel en 2014, l'organisation du mercredi a été modifiée en raison de la réforme des rythmes scolaires (CM du 19/06/2014) à savoir : ouverture des accueils à partir de 11 h 30 (8 h 30 auparavant), prolongation de l'ouverture jusqu'à 18 h (au lieu de 17 h 30), maintien du service de restauration et des deux circuits de bus. Cette organisation donne satisfaction en 2016 comme en 2015. En effet, 43 écoles bénéficient de ce service qui, selon les lieux, se coordonne avec le temps d'accueil organisé par la Direction Education le mercredi après l'école.

Dans le cadre de la DSP, Les Francas achètent les repas pour les accueils de loisirs à la Ville de Besançon et bénéficient de la livraison des repas et de la mise à disposition de personnel de restauration qualifié. Le transport est valorisé dans le compte d'exploitation.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Néanmoins Les Francas, conformément aux dispositions prévues dans le contrat, organisent un service de transport (2 circuits de ramassage) permettant le maillage du territoire bisontin.

En 2016, sur proposition de la Ville, il a été convenu que l'association organise l'accueil de loisirs situé au Fort de Bregille pendant la période estivale (CM 23/06/2016). Le projet intitulé «La colo du fort» avait pour objectif de proposer un projet pédagogique sur l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette expérimentation a été satisfaisante.

3.3. Les tarifs

La grille tarifaire est basée sur le calcul du Quotient Familial. En 2016, les tarifs sont restés identiques à ceux de 2015.

En 2016, 8 tranches tarifaires (dont 1 pour les familles hors CAGB et 1 pour les familles de la CAGB) sont proposées aux familles selon le choix de l'accueil : mercredi/samedi, vacances, en journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas. Pour rappel, les tarifs appliqués par Les Francas du Doubs sont harmonisés avec les tarifs des accueils de loisirs municipaux.

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances coûte entre 3,20 € et 8,99 € selon le quotient familial pour une famille bénéficiaire de l'Aide au Temps Libre (ATL) de la CAF du Doubs. La fourchette s'étend de 10,20 € à 13,53 € pour une famille non allocataire.

3.4. Les partenariats

Au-delà du contrat de DSP, l'association les Francas du Doubs se positionne comme partenaire de l'action éducative. Elle travaille en partenariat avec des acteurs locaux et nationaux : la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, le Département, la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou encore plusieurs Ministères, sans oublier les nombreux partenariats locaux tels que Profession Sport 25/90, le Centre Dramatique National, l'ESN, les Maisons de quartier associatives et municipales, le CRIJ, la Maison d'Arrêt, le Service de Réparation Pénale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Association des Paralysés de France, le Centre de Long Séjour de Bellevaux, le Musée des Beaux-Arts...

3.5. Respect des engagements

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de DSP concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Deux commissions de suivi ont été réunies, conformément aux dispositions du contrat.

Les relations avec le délégataire sont très régulières (tant sur les projets éducatifs que sur les aspects logistiques).

4. Les comptes de la délégation

4.1. Situation financière 2016 du délégataire

L'association départementale Les Francas du Doubs est une association type loi 1901.

La Section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que Les Francas transmettent à la Collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan des Francas du Doubs s'établit à 5 606 K€. Le résultat 2016 est un excédent de 104 K€. La situation financière de l'association départementale est saine. Le niveau des fonds propres est satisfaisant. Les ratios de trésorerie sont positifs, la structure n'est pas endettée. Les ratios de gestion sont également satisfaisants.

Le chiffre d'affaires au niveau départemental représente 13 537 K€. Il est stable par rapport à 2015. La masse salariale reste le principal poste de charges avec 10 203 K€ (69 % du total des charges), en baisse de 2,5 % par rapport à 2015.

4.2. Section de Besançon

Le résultat analytique correspondant à la DSP de Besançon se présente ainsi :

charges par nature	réel 2016	centres maternels	centres primaires	adolescents	ludothèque	espace art et création	actions transversales
achats et fournitures	93 243.01	24 257.14	25 813.73	9 678.48	8 682.99	10 665.25	14 145.42
alimentation	114 462.16	58 459.20	48 760.20	4 992.57	852.13	11.04	1 387.02
frais "fixes"	59 514.89	23 379.75	25 391.36	3 349.87	5 907.80	93.57	1 392.54
transport et déplacements	59 543.12	28 004.12	25 706.72	1 369.40	2 474.72	93.57	1 894.59
salaires et charges	615 514.66	246 508.84	212 779.69	39 918.25	93 944.49	9 141.44	13 221.95
autres	2 956.22	1 062.15	794.44	740.56	359.07	0.00	0.00
total des charges	945 234.06	381 671.20	339 246.14	60 049.13	112 221.20	20 004.87	32 041.52
produits par nature							
participation des familles	141 802.95	68 423.37	58 688.94	5 473.53	9 217.11	0.00	0.00
participation communale	619 560.99	231 491.62	208 178.43	39 273.18	90 492.98	21 133.00	28 991.78
participation CAF PS	171 054.81	80 078.46	72 459.64	7 454.04	11 062.67	0.00	0.00
autres	39 120.25	11 753.41	9 513.42	8 770.92	4 057.50	0.00	5 025.00
total des produits	971 539.00	391 746.86	348 840.43	60 971.67	114 830.26	21 133.00	34 016.78
résultat	26 304.94	10 075.66	9 594.29	922.54	2 609.06	1 128.13	1 975.26

Remarque : Les états financiers de la section de Besançon sont présentés avant l'ajustement de la participation Ville signalé au § 2.3, et hors valorisation des locaux cf. § 4.2.

L'activité bisontine représente 7 % des recettes globales de l'association du Doubs.

Les recettes des familles et de la CAF sont en hausse par rapport à 2015, en lien avec la hausse de la fréquentation. La participation Ville respecte l'échéancier prévu à la signature du contrat, (rappel : ce n'est pas une participation d'équilibre).

Les charges sont essentiellement composées de la masse salariale (65 % du total) et des dépenses d'alimentation (12 % du total).

Le résultat 2016 ainsi réalisé est en cohérence avec le budget prévisionnel sur la durée de la délégation annexé au contrat.

4.3. Liens juridiques et financiers avec la Ville de Besançon

Pour leurs activités bisontines, Les Francas du Doubs utilisent des locaux dédiés ou mutualisés, mis à disposition par la Ville de Besançon (notamment des écoles), tel que prévu au contrat. Des locaux administratifs situés place Jean Moulin sont également mis à disposition. Ces prestations sont valorisées pour 182 133 € dans le résultat analytique de Besançon.

La Ville de Besançon a facturé aux Francas du Doubs la fourniture des repas pris par les enfants le midi, pour un montant de 91 143 €.

En respect des dispositions financières du contrat de DSP, la Ville a versé à l'association Les Francas du Doubs les montants suivants au titre de 2016 :

- Participation Ville 2016	364 610 € (avant régularisation)
- Acompte CEJ 2016	203 960 € (reversement CAF)

Soit un total de 568 570 €, auquel s'ajoute le solde du CEJ 2015 pour 50 990 €.

Par ailleurs, la Ville a signé un avenant n° 2 en 2016 avec l'association Les Francas du Doubs relatif à l'ouverture, à titre expérimental, d'un centre de loisirs d'été sur le site de Bregille. La Ville a versé à ce titre un montant de 30 000 €. Les données chiffrées de Bregille ne sont pas intégrées dans le rapport 2016 de la DSP, s'agissant d'un dispositif expérimental.

En 2016, le Conseil Municipal a été sollicité à trois reprises au sujet de la présente DSP :

- 4 avril 2016 : pour l'évolution des horaires d'accueil,
- 23 juin 2016 : pour la mise en place du site de Bregille,
- 7 novembre 2016 pour le rapport annuel 2015.

Par ailleurs, Les Francas du Doubs sont régulièrement cités dans diverses délibérations de Conseil Municipal en 2016 (contrat CEJ, partenariat divers...).

Conclusion

La mise en œuvre du projet éducatif en lien avec la politique jeunesse de la Ville et les engagements attendus dans le cadre du contrat de DSP sont respectés. La situation financière de l'association Les Francas du Doubs est saine.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte du rapport d'activité 2016 présenté par Les Francas du Doubs dans le cadre de la DSP relative à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse,

- autoriser le recouvrement du trop-perçu de 4 667 € auprès de l'association Les Francas du Doubs, par l'émission d'un titre de recettes en 2017.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 7, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité